

Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

| | |
|-------------|--------------------------|
| département | Bouches-du-Rhône |
| commune | Marseille |
| appellation | Castelroc-le-Haut |
| adresse | 32-35 rue André Audoli |
| auteur | Claude GROS (architecte) |
| date | 1973 |
| protection | édifice non protégé |



label patrimoine XXe Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 16 novembre 2006

Photo : © Thierry Durousseau, architecte, 2006

Très tôt la qualité paysagère des collines a été reconnue et protégée dans les plans d'urbanisme marseillais (Grébert, Beaudouin). Les terrains à flanc de colline appelaient une densification par la condensation du bâti dans les zones de piémont (La Rouvière, Le Roy d'Espagne). Les règles de densité très fortes (150 habitants/ha) laissent libres les parties de terrains en secteur naturel du mont Rouvière. A la demande de l'architecte-conseil du département, Xavier Arsène-Henry, l'étude d'un plan d'ensemble est confiée à Claude Gros au début des années 60.

Quatre bâtiments montent à l'assaut des pentes selon un épannelage étagé. La notion d'immeuble disparaît au profit d'une forte plasticité des constructions.

Un noyau central distribue trois volumes disjoints de 12 à 15 étages, eux-mêmes travaillés en retraits successifs creusant des ajours de plus en plus amples autour de la cage centrale, reliée par une suite de passerelles très aériennes.

A l'inverse d'une pyramide, les parois extérieures des blocs sont verticales, sans effet d'éboulis. Ces façades sont constituées de panneaux préfabriqués identiques, avec une allège asymétrique, carrelée d'un motif en pâte de verre brune. Les autres façades sont dessinées par les balcons, aux garde-corps transparents, divisés par des cache-vues en bois à lames verticales qui masquent les espaces servants (celliers, séchoirs).

L'effet de développement spatial est réel, allégeant un dispositif dense tout en laissant passer des vues croisées sur le site en balcon sur la ville. Soulignant ce résultat, les ascenseurs, vitrés sur une face, procurent une dimension cinématographique à ce dispositif de promenade architecturale, où l'on peut découvrir le bâtiment à partir des parcours d'accès aux appartements.

L'ensemble donne une image d'agrégat de tours plus ou moins élancées formant ce que Charles Jenks appelle une "cité dans le ciel", tissu de tours dans lequel chaque immeuble perd son identité au profit d'une ligne de ciel commune, ici très sculptée.

Rédacteur : Thierry Durousseau, architecte, 2006

A lire aussi dans Patrimoine du XXe du siècle, l'étude [Marseille, ensembles et résidences de la période 1955/1975](#)